



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 11884

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les niches fiscales et leur coût pour les finances publiques. Plus précisément il lui demande de lui indiquer le nombre de bénéficiaires et le montant de la dépense fiscale résultant de la réduction d'impôt au titre des dépenses de restauration d'immeubles bâtis situés dans les secteurs sauvegardés, les quartiers anciens dégradés ou les zones de protection du patrimoine architectural, ainsi que le montant moyen de la réduction pour les 100 000, 10 000, 5 000, 1000, 100 et 10 contribuables présentant les montants les plus élevés de réduction.

Texte de la réponse

Au titre de la quatrième émission des revenus de l'année 2011, 2 750 foyers fiscaux ont bénéficié de la réduction d'impôt, prévue à l'article 199 ter du code général des impôts, afférente aux dépenses engagées en vue de la restauration complète d'immeubles bâtis situés dans un secteur sauvegardé, un quartier ancien dégradé ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Pour ces foyers, le montant total des réductions d'impôt s'élève à 25 M€ et le montant moyen est de 9 000 €. Pour les 1 000 foyers ayant les montants les plus élevés de réduction, le montant moyen de la réduction est de 19 200 €. Pour les 100 foyers ayant les montants les plus élevés de réduction, le montant moyen de la réduction est de 34 400 €. En application de l'article L. 103 du livre des procédures fiscales, relatif au secret professionnel en matière fiscale, les données d'impôt sur le revenu qui concernent moins de 11 unités ne peuvent être communiquées. Ainsi, le montant moyen de la réduction d'impôt pour les 11 foyers fiscaux ayant les montants les plus élevés de réduction est de 39 900 €.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11884

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6881

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2791